FLASH INFO DU CE

Abandon du projet Tunisie

Le 25 septembre dernier, la Direction annonçait au Comité d'Entreprise puis aux salariés la décision du Groupe d'abandonner le projet Tunisie. Force Ouvrière s'en réjouit, même si depuis quelques mois, nous émettions des doutes quant à la réalisation de ce projet au vu des difficultés rencontrées sur place. Le projet de construire une chaîne galva est abandonné mais le terrain étant déjà acheté, un atelier injection et assemblage y seront installés. Des produits fabriqués actuellement en chine seront rapatriés en Tunisie pour libérer la production chinoise et éviter ainsi du temps et des coûts importants de transports.

Force Ouvrière est satisfait de cette décision qui calme ainsi nos inquiétudes liées à l'avenir du site et par conséquent au maintien des emplois à Aurillac.
FO s'interroge cependant sur l'implication financière d'Auriplast dans le projet injection/ assemblage en Tunisie ?

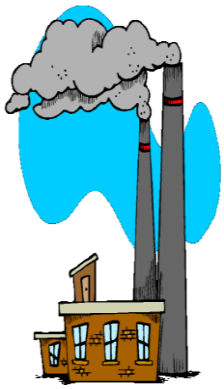

Restitution de l'enquête PRAGMA

Cette restitution sera faite le 30 octobre lors de la réunion du Comité d'Entreprise et dans la foulée aux salariés.
Deux élues du CE qui siègent au Comité de Groupe ont eu une communication très rapide des résultats de l'enquête au sein du Groupe Pochet. De manière générale, des problèmes de communication et de management ont été soulignés par les employés de toutes les entités (surprenant quant on sait le coût des formations management rien que sur le site d'Auriplast !!!!) néanmoins les salariés se sentiraient plutôt bien dans leur entreprise respective.

Force Ouvrière attend impatiemment les résultats de l'enquête sur le site d'Auriplast, restitution qui aurait dû être faite depuis avril !

Prime de partage des profits ou prime sur les dividendes

Pour rappel, crée en 2011 sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy la « prime dividendes » oblige les entreprises de plus de 50 salariés à négocier sur son versement.L'objectif de cette loi était de favoriser le pouvoir d'achat des salariés et de redistribuer une part des bénéfices des entreprises qui affichent régulièrement de bons résultats. Les entreprises ont obligation de négocier si les actionnaires s'octroient des dividendes en augmentation par rapport à la moyenne des 2 années précédentes.

Force Ouvrière s'était renseigné mais au vu des dividendes versés par Auriplast aux actionnaires ces deux dernières années, nous ne remplissions pas les critères d'attribution de cette prime.
Mais...... car il y a bien un mais, pour les filiales de groupes ayant leur siège social en France l'augmentation des dividendes est appréciée au niveau de la société dominante du Groupe.
Pochet rempli pleinement les critères d'attribution de cette prime, le Groupe est alors tenu d'ouvrir des négociations.
Cette information a été recueilli par les membres du Comité de Groupe, dont 2 élus d'Auriplast font parti, lors de l'expertise des comptes annuels du Groupe Pochet. Nous avons donc demander aux Représentants Pochet d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales afin de déterminer les montants de la prime ainsi que les modalités de répartition. Nous avons également rappeler que selon l'article 1 de la Loi 2011-894 du 28/07/201,cette prime ne peut être symbolique.
Ne pouvant fuir ses responsabilités et la Législation, le Groupe Pochet a donc accepter d'ouvrir des négociations et convoquera avant la fin de l'année les représentants des organisations syndicales. Force Ouvrière ne manquera pas de vous tenir informer de la suite des événements !

Pour info: selon une étude, le montant moyen versé en 2013 par les entreprises a atteint 200€.

délégation Force Ouvrière

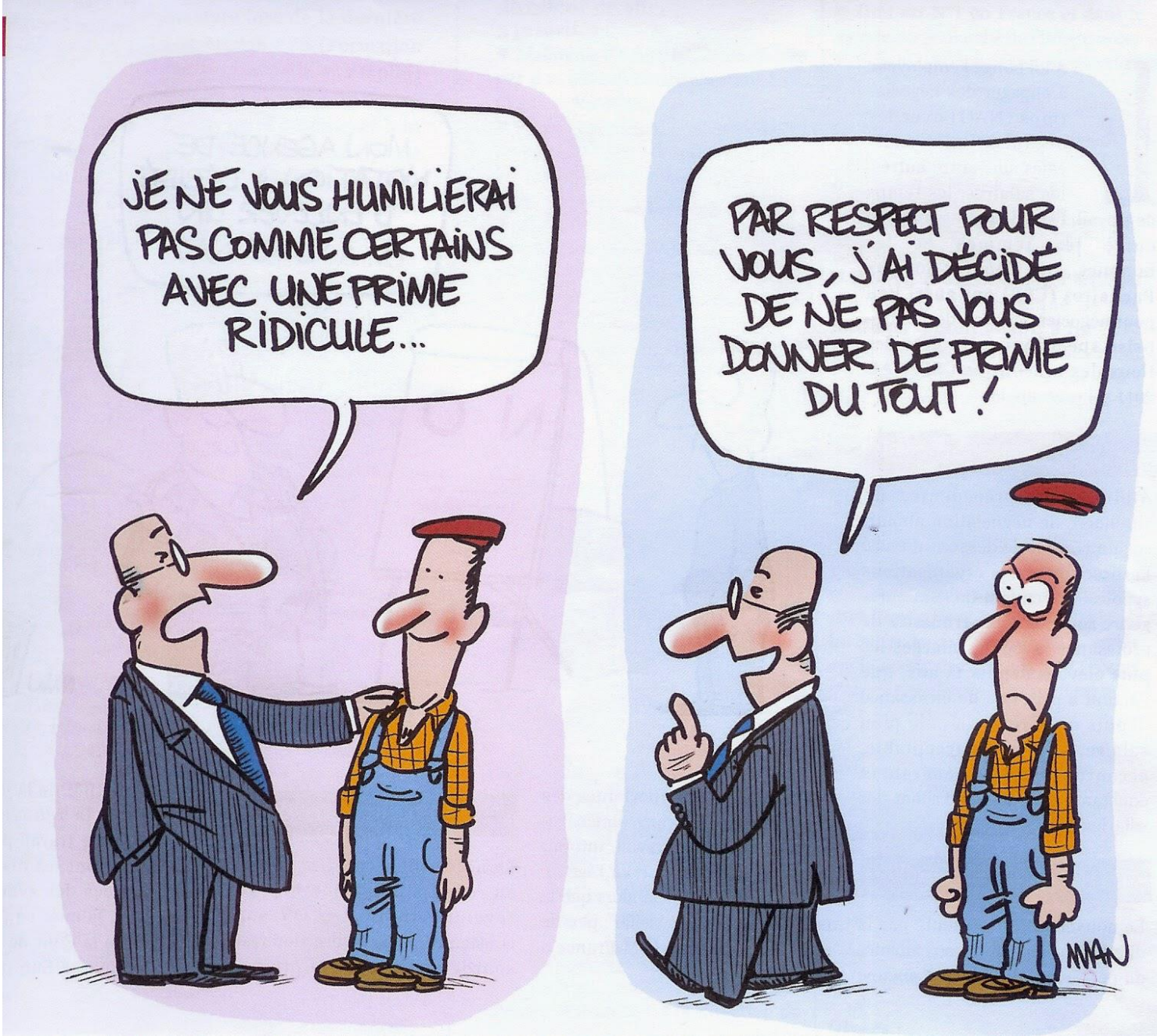
JE NE VOUS HUMILIERAI PAS COMME CERTAINS AVEC UNE PRIME RIDICULE...
PAR RESPECT POUR VOUS, J'AI DÉCIDÉ DE NE PAS VOUS DONNER DE PRIME DU TOUT !
MAN